La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines : cours d’histoire seconde à télécharger en PDF

Cours d’histoire – Seconde

Problématique : Comment les cités grecques, puis Rome, ont-elles façonné autour de la Méditerranée des formes de citoyenneté, de pouvoir et de culture dont nous portons encore l'empreinte ?

Platon, au IVe siècle avant notre ère, compare les Grecs de son temps à des fourmis ou à des grenouilles installées autour d'un marais. Tous vivent au bord de la même mer. La Méditerranée est en effet le trait d'union des mondes antiques. Elle n'est pas une frontière, c'est une route. On y navigue de cap en cap, on y échange des blés, de l'huile, du vin, des métaux, mais aussi des dieux, des idées et des manières de gouverner.

Du VIIIe siècle av. J.-C. au IIIe siècle de notre ère, deux peuples y laissent une empreinte si profonde. Nous la retrouvons encore dans nos institutions, nos langues, nos villes et nos paysages. Ce sont les Grecs, qui inventent la cité et la démocratie, et les Romains, qui construisent un empire où l'on peut être citoyen sans habiter Rome.

Problématique : comment les cités grecques, puis Rome, ont-elles façonné autour de la Méditerranée des formes de citoyenneté, de pouvoir et de culture dont nous portons encore l'empreinte ?

1. Les Grecs en Méditerranée : des cités qui essaiment

Un monde de cités autour de la mer

Le monde grec n'est jamais un État unique. C'est une mosaïque de plusieurs centaines de cités indépendantes, que les Grecs appellent des *poleis* (au singulier, *polis*). Une cité comprend un centre urbain, où l'on trouve l'agora (la place publique), les temples et les bâtiments publics. Elle comprend aussi un territoire rural qui la nourrit. Chaque cité a ses lois, ses magistrats, son armée de citoyens, ses dieux protecteurs : Athéna à Athènes, Apollon à Delphes ou à Milet. Ce morcellement est dû à la géographie. Montagnes, vallées et îles découpent le pays en petites unités, qui se tournent naturellement vers la mer.

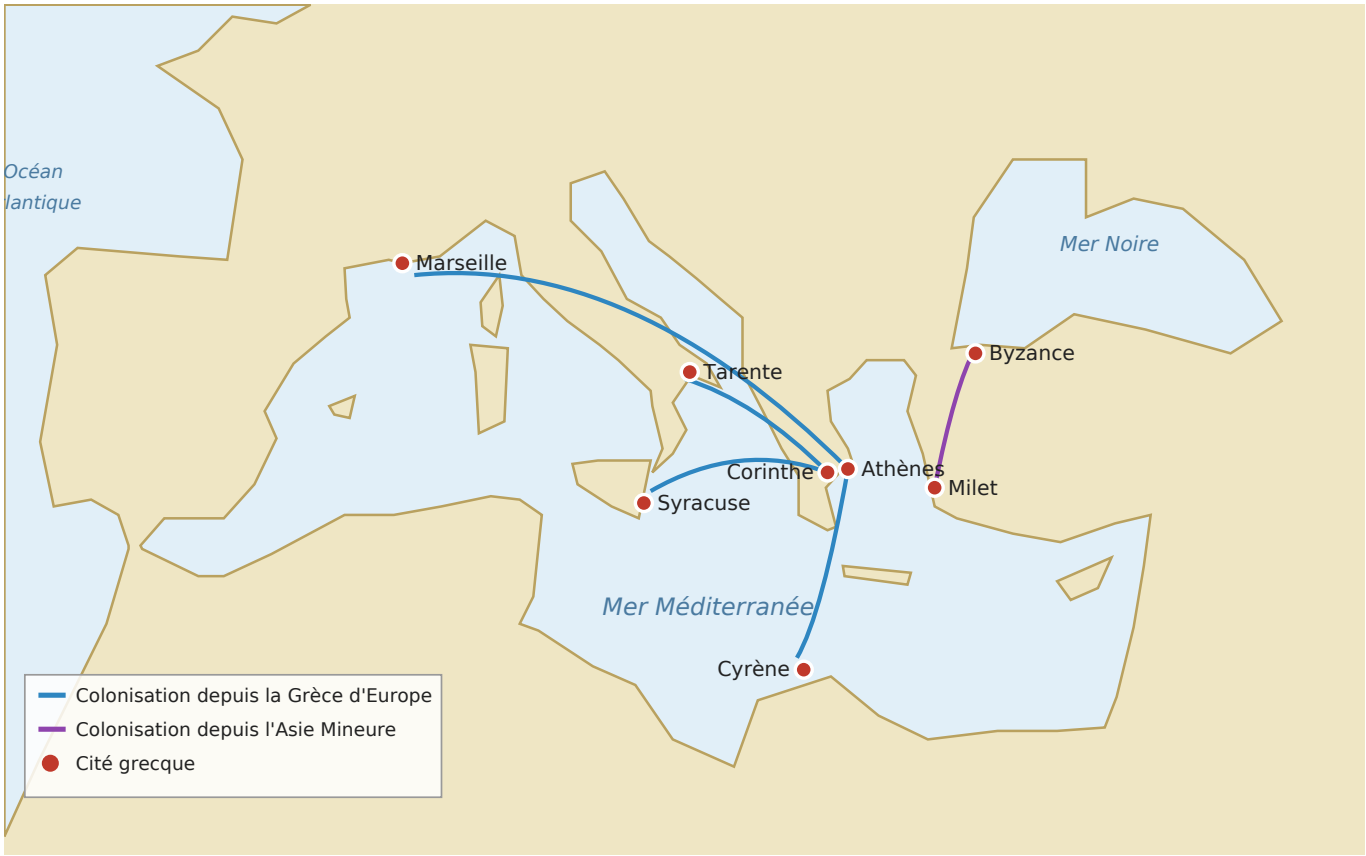
> **Définition : cité (polis)**
>
> Communauté politique grecque formée d'une ville et de son territoire, indépendante, avec ses lois, ses magistrats et ses citoyens. Les citoyens en sont les membres de plein droit.

La colonisation grecque (VIIIe-VIe siècle av. J.-C.)

À partir du VIIIe siècle av. J.-C., le sol de la Grèce nourrit mal une population qui augmente. Des

tensions éclatent dans les cités entre les riches propriétaires et les paysans endettés. Pour y remédier, des cités envoient des groupes de colons fonder des cités nouvelles, souvent très loin. Elles cherchent aussi des métaux, des terres et des ports. Cette **colonisation** est organisée. On choisit un fondateur (l'oïkiste), on consulte l'oracle d'Apollon à Delphes, on emporte le feu sacré de la cité mère. La colonie devient une cité indépendante, mais elle garde des liens religieux et affectifs avec sa métropole.

Ainsi, les Corinthiens fondent Syracuse en Sicile vers 733 av. J.-C. ; les Spartiates, Tarente en Italie du Sud vers 706. Des habitants de Théra fondent Cyrène en Libye vers 631 ; les Phocéens, venus d'Asie Mineure, Massalia (Marseille) vers 600 av. J.-C. Les Grecs s'installent aussi sur le Bosphore (Byzance, vers 660) et jusque sur les côtes de la mer Noire. Les Phéniciens, de leur côté, fondent Carthage (traditionnellement en 814 av. J.-C.) et dominent l'ouest de la Méditerranée : la mer est un espace de concurrence autant que d'échange.



La colonisation grecque (VIIIe-VIe siècle av. J.-C.) : schéma simplifié des principaux courants de fondation de cités.

Une identité commune : l'hellénisme

Dispersés de l'Espagne du Sud à la mer Noire, les Grecs ne se sentent pas moins grecs. Ils parlent la même langue et vénèrent les mêmes dieux. Ils se retrouvent aux sanctuaires de Delphes et d'Olympie, où les jeux olympiques, dont la tradition place le début en 776 av. J.-C., suspendent les guerres entre cités. Les Grecs appellent *barbares* ceux qui ne parlent pas grec. Le mot désigne d'abord celui qui « bredouille », pas encore un sauvage. Quand les Perses menacent la Grèce, cette conscience commune éclate dans un texte célèbre d'Hérodote.

Document 1 – Les Athéniens définissent l'identité grecque (479 av. J.-C.)

> Il n'est point assez d'or sur terre, il n'est point de pays assez beau, assez

> riche, il n'est rien enfin qui puisse nous porter à prendre le parti des Mèdes pour réduire la Grèce en esclavage […]. Le corps hellénique étant d'un même sang, parlant la même langue, ayant les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sacrifices, les mêmes usages, ne serait-ce pas une chose honteuse aux Athéniens de le trahir ? Apprenez donc […] que tant qu'il restera un Athénien au monde, nous ne ferons jamais alliance avec Xerxès.

*Mèdes : nom que les Grecs donnent aux Perses ; hellénique : grec ; Xerxès : roi de Perse de 486 à 465 av. J.-C.

Hérodote, Histoire, livre VIII, 144 : réponse des Athéniens aux envoyés de Sparte, 479 av. J.-C. (trad. Larcher, Lefèvre et Charpentier, 1842 ; orthographe modernisée).

Commentaire. Hérodote, qui écrit vers 440-430 av. J.-C., met dans la bouche des Athéniens, en 479, une définition de l'identité grecque en quatre critères. Ce sont le sang (l'origine commune), la langue, la religion (les dieux, les temples et les sacrifices) et les usages. Le texte est une reconstruction : l'historien n'a pas assisté à la scène et compose le discours. Il montre cependant comment les Grecs eux-mêmes pensent leur unité. C'est le moment où ils repoussent les armées perses (guerres médiques, 490-479 av. J.-C.). Cette unité reste pourtant fragile : quelques décennies plus tard, Athènes et Sparte se feront la guerre.

2. Athènes au Ve siècle : Périclès et la démocratie

La naissance d'un régime

Athènes est à l'origine une cité gouvernée par des aristocrates. Au VIe siècle av. J.-C., les conflits sociaux conduisent à des réformes, dont celles de Solon (en 594) qui interdit l'esclavage pour dettes. Après le renversement du tyran Hippias, l'Athénien Clisthène réorganise la cité en 508-507 av.

J.-C. Il découpe l'Attique en dèmes (circonscriptions locales) regroupés en dix tribus, crée un conseil de 500 membres, la Boulè, et établit l'égalité de tous les citoyens devant la loi (*isonomia*). On lui attribue aussi l'ostracisme. Par cette procédure, l'assemblée peut exiler pour dix ans un citoyen jugé dangereux pour la cité. En 462-461, Éphialtès retire à l'Aréopage, ancien conseil aristocratique, l'essentiel de ses pouvoirs. Ainsi, le peuple devient le maître des décisions.

> **Définition : démocratie**
>
> Régime politique, du grec *dèmos* (peuple) et *kratos* (pouvoir), dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens, qui décident des affaires communes. À Athènes, c'est une démocratie directe : les citoyens votent eux-mêmes les lois.

Les institutions sous Périclès

Le régime atteint sa forme la plus aboutie avec **Périclès** (vers 495-429 av. J.-C.). Cet aristocrate, qui appartient à la famille des Alcméonides, est élu stratège presque chaque année entre 443 et 429. Il n'est ni roi ni tyran, mais le citoyen le plus écouté d'une assemblée qui peut à tout moment lui retirer sa confiance. Les pouvoirs sont partagés entre plusieurs institutions,

dont les principales sont présentées dans le tableau suivant.

Document 3 – Les institutions d'Athènes au IVe siècle av. J.-C.

Institution	Composition	Fonctionnement
Ecclésia (assemblée du peuple)	tous les citoyens (hommes adultes)	quatre réunions par prytanie, soit 40 par an ; certains votes exigent 6 000 présents
Boulè (conseil)	500 membres, 50 par tribu	tirés au sort pour un an ; préparent les lois et les affaires de l'Ecclésia
Héliée (tribunaux populaires)	6 000 jurés (héliastes)	tirés au sort parmi les citoyens volontaires de plus de 30 ans
Archontes	9 magistrats	tirés au sort
Stratèges	10 magistrats militaires	élus, un par tribu, rééligibles sans limite

Source : d'après Aristote, Constitution d'Athènes, chap. 24, 43 à 45, 55, 61 et 63 (vers 330 av. J.-C.), pour les institutions d'Athènes au IVe siècle av. J.-C.

Le principe d'égalité

Le principe central est l'égalité entre les citoyens dans la prise de parole (*isègoria*). À l'Ecclésia, qui se réunit sur la colline de la Pnyx, tout citoyen peut demander la parole et voter. On tire au sort la plupart des fonctions, car on considère que tous les citoyens sont capables de les exercer. Elles ne durent qu'un an, ce qui empêche l'installation d'un pouvoir personnel. Seuls les stratèges, qui commandent l'armée et la flotte et exigent des compétences particulières, sont élus. Périclès fait voter vers 450 une indemnité (le *misthos*) pour les citoyens qui siègent dans les tribunaux, puis pour d'autres fonctions. Ainsi, même un citoyen pauvre peut consacrer du temps à la vie publique.

La Pnyx, colline d'Athènes où se réunissait l'Ecclésia, avec la tribune des orateurs taillée dans le roc (aménagement du IVe siècle av. J.-C.). Mirjanamimi, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Cette image montre la tribune de la Pnyx, plate-forme à gradins taillée dans le rocher. En plein air, sur une colline proche de l'Acropole, plusieurs milliers de citoyens peuvent se réunir, écouter les orateurs, débattre et lever la main pour voter. La politique est publique, directe et visible de tous. Le pouvoir ne se délègue pas à des représentants élus, comme dans nos démocraties actuelles : c'est une **démocratie directe**.

L'ostracisme

Cette démocratie se veut protégée contre les abus. L'ostracisme en est un exemple. Chaque année, l'assemblée peut décider par un vote préalable d'organiser un scrutin d'exil. Les citoyens inscrivent alors sur un tesson de céramique le nom de celui qu'ils veulent écarter. Il faut un minimum de 6 000 votes. Celui dont le nom revient le plus souvent doit quitter l'Attique pour dix ans, sans perdre ses biens. Thémistocle, vainqueur de Salamine, est ainsi exilé vers 471.

Document 4 – Un vote d'ostracisme

Ostracon portant le nom de Thémistocle, fils de Néoclès, tesson de céramique inscrit pour un vote d'ostracisme, vers 480 av. J.-C., musée de l'Agora antique, Athènes. Marsyas, CC BY 4.0, via Wikimedia Commons

> Le jour où Aristide fut banni, un paysan grossier, qui ne savait pas écrire, présenta sa coquille à Aristide, qu'il prenait pour un homme du vulgaire, et le pria d'y écrire le nom d'Aristide. Celui-ci s'étonne : « Aristide t'a donc fait du tort ? demande-t-il à cet homme. — En rien, répondit le paysan ; je ne le connais même pas ; mais je suis las de l'entendre partout appeler le Juste. » Sur cette réponse, Aristide écrivit le nom, sans dire un seul mot, et lui remit la coquille.

*coquille : tesson de poterie sur lequel on écrivait le nom (en grec, *ostrakon*) ; banni : exilé ; le Juste : surnom d'Aristide.

Plutarque, Vie d'Aristide, VII (biographie rédigée vers 100 ap. J.-C. ; ostracisme d'Aristide vers 482 av. J.-C. ; trad. A. Pierron, Charpentier, 1853 ; orthographe modernisée).

Le discours de Périclès

Au cours de l'hiver 431-430, Périclès prononce l'éloge des premiers soldats morts. C'est le début de la guerre du Péloponnèse (431-404), qui oppose Athènes à Sparte et à ses alliés. Thucydide, qui écrit le discours en s'efforçant de rester proche de ce qui a été dit, y fait décrire par Périclès le régime d'Athènes.

Document 2 – Périclès décrit la démocratie athénienne (431-430 av. J.-C.)

> Notre constitution politique n'est pas jalouse des lois de nos voisins, et nous servons plutôt à quelques-uns de modèles que nous n'imitons les autres. Comme notre gouvernement n'est pas dans les mains d'un petit nombre de citoyens, mais dans celles du grand nombre, il a reçu le nom de démocratie. Dans les différends qui s'élèvent entre particuliers, tous, suivant les lois, jouissent de l'égalité : la considération s'accorde à celui qui se distingue par quelque mérite, et si l'on obtient de la république des honneurs, c'est par des vertus, et non parce qu'on est d'une certaine classe. Peut-on rendre quelque service à l'État, on ne se voit pas repoussé parce qu'on est obscur et pauvre.

*constitution : organisation des pouvoirs dans la cité ; république : ici, la cité et ses affaires communes.

Thucydide, La Guerre du Péloponnèse, livre II, 37 : discours de Périclès en l'honneur des premiers soldats morts à la guerre, hiver 431-430 av. J.-C. (trad. P.-C. Levesque, éd. Buchon, 1836 ; orthographe modernisée).

Commentaire. Périclès affirme trois idées. D'abord, le pouvoir appartient au grand nombre et non à quelques-uns : c'est le sens du mot démocratie (*dèmos*, le peuple ; *kratos*, le pouvoir). Ensuite, l'égalité devant la loi n'empêche pas la reconnaissance du mérite : on est distingué pour ses qualités, non pour sa naissance. Enfin, la pauvreté n'exclut pas de la vie publique. Il s'agit d'un discours officiel, à la gloire de la cité, qui idéalise le régime. Il présente Athènes comme un modèle, au moment où la guerre commence.

Buste de Périclès coiffé du casque des stratèges, marbre, copie romaine d'après un original grec du Ve siècle av. J.-C., musées du Vatican.

Une démocratie limitée et impérialiste

Il faut pourtant mesurer les limites de ce régime. La citoyenneté est un privilège : depuis une loi de Périclès en 451, il faut être fils d'un père athénien et d'une mère fille d'Athénien. Les femmes, les étrangers (métèques) et les esclaves n'ont aucun droit politique. À Athènes, sur une population de plusieurs centaines de milliers d'habitants, seuls environ 30 000 à 40 000 hommes adultes sont citoyens, selon les estimations des historiens. Les esclaves, nombreux, travaillent dans les maisons, les ateliers et les mines d'argent du Laurion. Ils rendent possible le loisir politique des citoyens.

L'empire maritime d'Athènes

La démocratie athénienne repose sur la puissance de l'empire maritime d'Athènes. Après les guerres médiques, Athènes dirige la ligue de Délos (478), alliance de cités qui versent une contribution financière ; Périclès fait transférer le trésor de la ligue à Athènes en 454 et en utilise une partie pour embellir la ville. C'est le temps du Parthénon, construit de 447 à 432.

Cet « âge de Périclès » est un sommet culturel. On y trouve le théâtre de Sophocle et d'Euripide, la sculpture de Phidias, l'histoire d'Hérodote et de Thucydide, la philosophie de Socrate. Il s'accompagne d'une domination sur des alliés devenus sujets. Il se termine par la guerre du Péloponnèse, la peste qui emporte Périclès en 429, puis la défaite d'Athènes en 404.

Le Parthénon, temple d'Athéna sur l'Acropole d'Athènes, construit de 447 à 432 av. J.-C. sous l'impulsion de Périclès (architectes Ictinos et Callicratès, sculpteur Phidias). Thermos, CC BY-SA 2.5, via Wikimedia Commons

Les critiques de la démocratie

Les adversaires de la démocratie la critiquent dès l'Antiquité. Un auteur anonyme, souvent appelé le Pseudo-Xénophon, écrit à la fin du Ve siècle un pamphlet. Il y explique, sans l'approuver, pourquoi le régime tient. Le contraste avec le discours de Périclès illustre la façon dont les sources doivent être confrontées. Les Athéniens se disputent d'ailleurs sur leur régime. En 411 et en 404, des oligarques prennent le pouvoir pour de courtes périodes, puis la démocratie est rétablie.

À retenir (parties 1 et 2)

- Les Grecs vivent en cités indépendantes, mais partagent une langue, des dieux et des sanctuaires : l'hellénisme.
- La colonisation (VIIIe-VIe siècle av. J.-C.) répand les cités grecques de la mer Noire à Marseille.
- Athènes invente la démocratie directe avec Clisthène (508-507) ; sous Périclès (stratège de 443 à 429), tous les citoyens participent aux décisions et les fonctions sont tirées au sort et indemnisées.
- Cette démocratie exclut les femmes, les étrangers et les esclaves et s'appuie sur un empire maritime.

3. Rome : de la cité à l'empire, l'œuvre d'Auguste

De la République à la crise

Rome, selon la tradition, est fondée en 753 av. J.-C. Après avoir chassé ses rois en 509, elle devient une **République** (*res publica*, « la chose publique »). Trois organes se partagent le pouvoir. Ce sont les magistrats (deux consuls élus pour un an, des préteurs, des questeurs), le sénat, assemblée des anciens magistrats, et les assemblées du peuple. Mais la citoyenneté romaine est plus ouverte que la grecque. Elle s'étend peu à peu aux peuples d'Italie vaincus puis alliés. Au IIIe et au IIe siècle av. J.-C., Rome détruit Carthage (146), et conquiert la Grèce, l'Espagne, puis la Gaule (César, 58-51 av. J.-C.). La Méditerranée devient, pour les Romains, *Mare nostrum*, « notre mer ».

Ces conquêtes enrichissent quelques généraux et ruinent les paysans. Les armées, recrutées parmi les pauvres, deviennent fidèles à leur chef plus qu'à la cité. Dans la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C., les guerres civiles opposent Pompée à César, puis les meurtriers de César à ses héritiers, enfin Octavien à Antoine. La victoire d'Octavien à Actium, en 31 av. J.-C., sur Antoine et Cléopâtre, met fin à ces guerres. En 30, il prend l'Égypte, la plus riche province du monde antique.

> **Définition : empire**
>
> État très vaste qui domine plusieurs peuples et territoires, souvent conquis par la force, et qui est gouverné par un chef unique, l'empereur. À Rome, le mot vient d'*imperium*, le pouvoir de commander.

Auguste et le principat

Octavien, petit-neveu et fils adoptif de César, est le maître de Rome. Mais le souvenir de César, assassiné en 44 av. J.-C. parce qu'on le soupçonnait de vouloir être roi, lui interdit de prendre un titre royal. Il invente un régime nouveau, le **principat** : en 27 av. J.-C., il remet officiellement ses pouvoirs au sénat, qui lui donne le titre d'**Auguste** (« celui qui est digne de vénération »).

Auguste reste « premier citoyen » (*princeps*) et conserve en fait l'essentiel du pouvoir, par des moyens légaux. Il commande les armées (le titre d'*imperator*, général victorieux, devient le sien), détient la puissance d'un tribun de la plèbe (en 23 av. J.-C.), dirige la religion comme grand pontife (en 12 av. J.-C.) et contrôle les provinces frontalières où se trouvent les légions.

À la fin de sa vie, il écrit un bilan de son action, les *Res gestae*. On le grave sur des plaques de bronze devant son mausolée, à Rome, et on en affiche des copies dans les provinces. Le texte nous est parvenu grâce à la copie en latin et en grec gravée sur le temple d'Auguste et de Rome à Ancyre (aujourd'hui Ankara).

Document 5 – Auguste rend compte de son action

> Pendant mon sixième et mon septième consulat, après avoir mis fin aux guerres civiles, alors que j'avais obtenu la maîtrise de toutes choses par le consentement universel, j'ai remis la république de mon pouvoir à l'arbitrage

> du sénat et du peuple romain. En récompense de ce service, un décret du sénat m'a donné le nom d'Auguste [...]. Depuis ce temps, j'ai dépassé tous les autres en autorité, mais je n'ai pas eu plus de pouvoir que ceux qui ont été mes collègues dans chaque magistrature.

*consulat : charge de consul, magistrat suprême de la République ; autorité (*auctoritas*) : prestige moral ; pouvoir (*potestas*) : pouvoir légal de commander.

Auguste, Res gestae divi Augusti (« Actes du divin Auguste »), chapitre 34, texte rédigé peu avant 14 ap. J.-C. et gravé à Rome (traduction du site d'après le texte latin de l'inscription d'Ancyre).

Commentaire. Auguste présente son rôle comme une restitution : il aurait rendu la république au sénat et au peuple. Il distingue habilement deux notions : le pouvoir légal (*potestas*), qu'il dit ne pas avoir dépassé, et l'*auctoritas*, le prestige, qui le place au-dessus de tous. Il s'agit d'un texte de propagande, rédigé par l'intéressé lui-même pour l'éternité.

Pour les historiens, le régime est en réalité une monarchie qui n'ose pas dire son nom. C'est ce que suggère Tacite, un siècle plus tard, qui écrit dans un autre contexte, sous un empereur . Il décrit un Auguste qui séduit les soldats par l'argent, le peuple par le blé et tous par la paix. Peu à peu, cet Auguste attire à lui l'autorité du sénat, des magistrats et des lois.

Auguste de Prima Porta, statue en marbre, copie du Ier siècle ap. J.-C. d'un original en bronze d'environ 20 av. J.-C., musées du Vatican. Justin Benttinen, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Une image du prince

La statue de Prima Porta offre une image idéale du prince. On l'a trouvée en 1863 dans une villa de l'épouse d'Auguste, Livie, au nord de Rome. Le sculpteur représente Auguste en général qui harangue ses troupes, le bras levé. Son visage est jeune et serein, bien qu'il ait environ quarante ans à la date de l'original. L'empereur n'apparaît pas vieillissant.

Ses pieds sont nus, ce qui évoque les dieux et les héros. Sa cuirasse porte, au centre, la scène où un Parthe rend à un Romain les enseignes prises à Rome lors de la défaite de Crassus : Auguste a obtenu en 20 av. J.-C., par la diplomatie, ce que ses prédécesseurs n'avaient pas obtenu par les armes. C'est un message politique : Auguste est vainqueur et pacificateur.

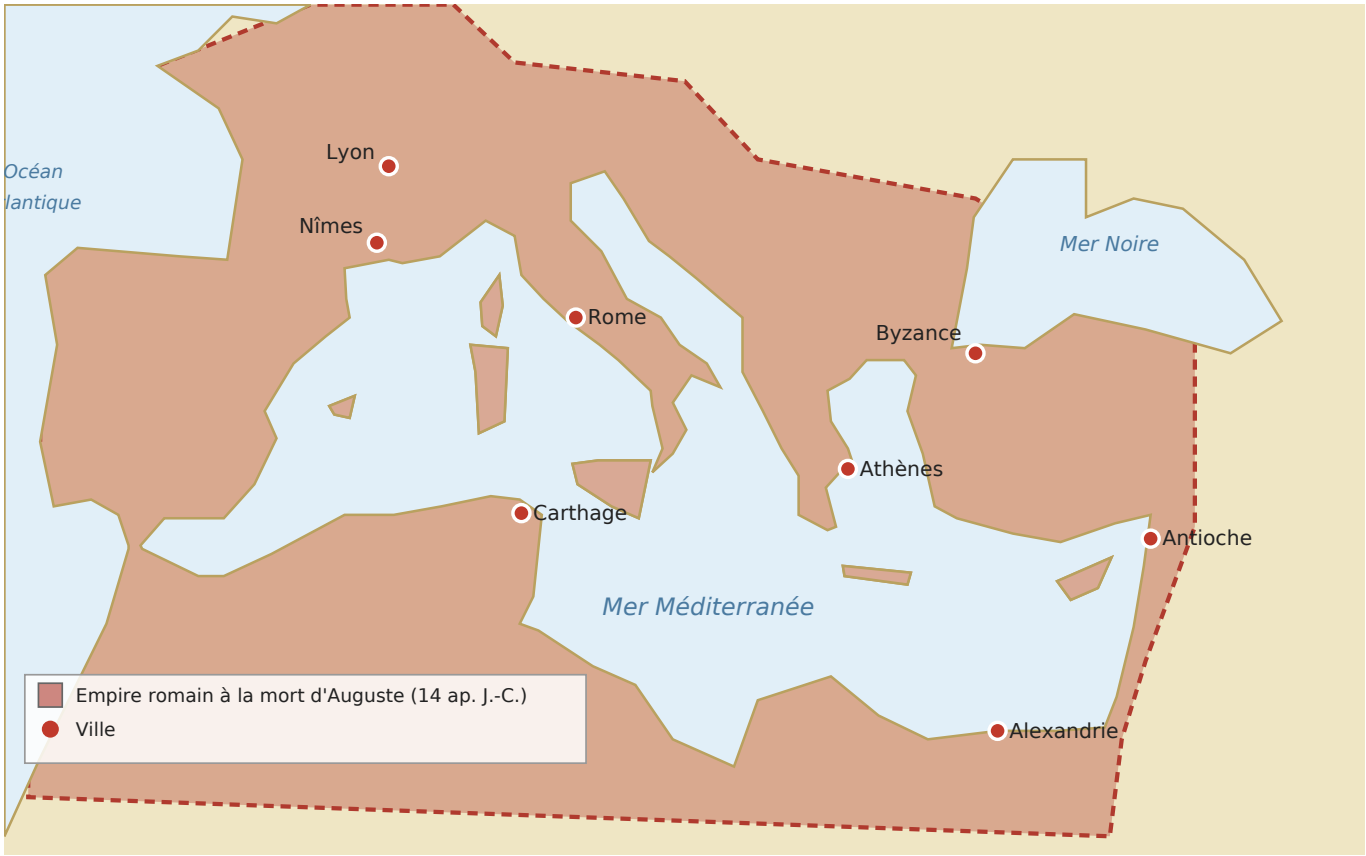
La paix romaine

Auguste pacifie l'Empire. Il réorganise l'armée, réduite à une trentaine de légions environ, composée de soldats de métier qui servent pendant seize puis vingt ans. Pour ses vétérans, il fonde des colonies. Il découpe les territoires en provinces confiées à des gouverneurs et il fait recenser la population. Enfin, il crée des services pour approvisionner Rome en blé, la protéger contre l'incendie (les vigiles) et maintenir l'ordre (cohortes urbaines et garde prétorienne). Il développe un réseau de routes. Les frontières, fixées sur le Rhin et le Danube, sont défendues. Mais il connaît un échec en 9 apr. J.-C. : trois légions sont détruites en Germanie dans la forêt de Teutobourg. L'Empire renonce à conquérir la Germanie au-delà du Rhin.

L'Ara Pacis Augustae (« autel de la Paix d'Auguste »), monument décidé en 13 av. J.-C. et dédicacé en 9 av. J.-C., Rome (vue depuis le sud-ouest). Rabax63, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Le monument de la paix

À partir de ce moment, on parle de **paix romaine** (*Pax romana*). Pendant deux siècles, la Méditerranée connaît une relative paix intérieure, que les armées maintiennent par la force aux frontières. L'Ara Pacis, autel dédié en 9 av. J.-C. au retour d'Auguste de Gaule et d'Espagne, en est le monument symbolique. Ses reliefs montrent une procession de la famille d'Auguste et des magistrats, ainsi que des scènes mythologiques liées aux origines de Rome et à l'abondance de la terre. À la mort d'Auguste en 14 apr. J.-C., l'Empire s'étend sur tout le pourtour méditerranéen.



L'Empire romain à la mort d'Auguste, en 14 apr. J.-C. (schéma très simplifié : la limite orientale suit approximativement l'Euphrate, les royaumes alliés ne sont pas figurés).

4. L'Empire romain : une Méditerranée unifiée et des empreintes durables

La romanisation et la citoyenneté

Rome ne se contente pas de conquérir : elle intègre. Dans les provinces, les élites locales adoptent le latin, le droit romain, les modes de vie urbains : c'est la **romanisation**. Des cités nouvelles reçoivent un forum, un temple, un théâtre ou un amphithéâtre, des thermes (bains publics). Des villes de Gaule comme Lyon (*Lugdunum*, fondée en 43 av. J.-C.) ou Nîmes (*Nemausus*) deviennent des cités romaines, et des notables locaux reçoivent la citoyenneté romaine. En 212, par un édit de l'empereur Caracalla (la *constitutio Antoniniana*), tous les hommes libres de l'Empire deviennent citoyens romains. La citoyenneté, qui à Athènes restait un privilège héréditaire, devient une identité commune à plusieurs dizaines de millions d'habitants.

> **Définition : citoyen**

> Membre d'une communauté politique qui possède des droits (se faire protéger par les lois, voter, être élu) et des devoirs (payer l'impôt, servir dans l'armée). La définition du citoyen varie selon les cités et les époques.

Cette citoyenneté romaine a deux faces. D'un côté, elle donne des droits. On est protégé par la loi romaine, on ne subit pas la torture sans jugement et on peut faire appel à l'empereur. De l'autre, elle donne moins de pouvoir politique qu'à Athènes. Sous l'Empire, les citoyens n'ont plus de rôle réel dans les décisions, qui appartiennent à l'empereur. Une citoyenneté étendue à tous, mais vidée de sa substance politique : c'est la différence essentielle avec la cité grecque.

Les villes et les échanges

Sous la paix romaine, la Méditerranée devient une immense zone d'échanges. Des routes pavées, reliées entre elles par des relais, quadrillent l'Empire. La mer, plus sûre qu'au temps des pirates (que Pompée avait éliminés en 67 av. J.-C.), porte des cargaisons de blé d'Égypte, d'huile d'Espagne, de vin de Gaule, de céramiques. Rome, qui compte environ un million d'habitants, est nourrie par les provinces. Les empereurs construisent partout des monuments qui proclament leur puissance et la bienfaisance du régime.

La Maison Carrée de Nîmes (Nemausus), temple romain construit à la fin du Ier siècle av. J.-C. et au début du Ier siècle ap. J.-C. et dédié aux petits-fils d'Auguste. Krzysztof Golik, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Des monuments qui glorifient l'Empire

La Maison Carrée de Nîmes, aux proportions élégantes, imite les temples grecs et italiens : colonnes cannelées, chapiteaux corinthiens, fronton triangulaire. Elle est dédiée à Caius et Lucius, petits-fils d'Auguste, qui sont ses héritiers. Elle montre à la fois l'influence de l'art grec (les colonnes, le décor). On y lit aussi la volonté de glorifier Auguste et sa famille dans une ville de la province. Le Pont du Gard, sur l'aqueduc long de près de 50 km qui amène l'eau jusqu'à Nîmes, illustre le savoir des ingénieurs. L'eau coule par simple gravité, avec une pente très faible. Trois étages d'arches en pierre de taille, assemblées sans mortier, franchissent la rivière.

Le Pont du Gard, pont-aqueduc romain du Ier siècle ap. J.-C. qui franchit le Gardon et portait l'aqueduc de Nîmes (près de 50 km de long). Benh LIEU SONG (Flickr), CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons

Un héritage mêlé : la Grèce et Rome

Rome a conquis la Grèce, mais la culture grecque a conquis Rome, selon la formule du poète Horace. Les Romains imitent les Grecs en sculpture, en architecture, en théâtre, en philosophie. Ils adoptent aussi leurs dieux sous d'autres noms (Zeus devient Jupiter, Athéna devient Minerve). Ils apportent en retour leur sens du droit, de l'organisation et de l'ingénierie. Ainsi, ils diffusent la civilisation gréco-romaine à travers toute l'Europe occidentale. Le poète Virgile, ami d'Auguste, donne à Rome, dans l'*Énéide*, une mission : gouverner.

Document 6 – La mission de Rome selon Virgile

> D'autres, j'y consens, feront mieux que nous respirer l'airain sous leur ciseau moelleux, tireront du marbre de vivantes figures ; ils plaideront mieux les

> causes, décriront mieux les révolutions du ciel, diront les astres qui se lèvent : toi, Romain, souviens-toi de régir les nations (ce seront là tes arts) et de leur imposer la paix, d'épargner ceux qui se soumettront, de réduire les superbes.

*airain : bronze ; régir : gouverner ; les superbes : les orgueilleux, ceux qui résistent.

Virgile, Énéide, VI, vers 847-853 : paroles d'Anchise à son fils Énée, poème composé entre 29 et 19 av. J.-C. (trad. Ch. Nisard, Firmin-Didot, 1868 ; orthographe modernisée).

Commentaire. Dans le chant VI, Anchise, père d'Énée, montre à son fils, aux Enfers, les futurs héros de Rome. Il oppose aux arts des Grecs, la sculpture, l'éloquence, l'astronomie, la mission des Romains. Elle consiste à gouverner les peuples, imposer la paix et distinguer les vaincus qui se soumettent de ceux qui résistent. Le poème, commandé dans le climat du principat, donne un fondement religieux et moral à l'empire et à la paix voulue par Auguste. Il rappelle aussi qu'un empire est aussi une domination : la paix romaine s'impose aux « superbes ».

Ce que nous devons aux deux mondes

Plusieurs de nos mots, de nos idées et de nos institutions viennent de ces deux mondes. Démocratie, politique, histoire, théâtre et philosophie sont des mots grecs ; république, sénat, citoyen et droit viennent du latin. Le français, l'espagnol, l'italien, le portugais, le roumain sont des langues dérivées du latin. Le droit romain inspire encore nos codes. Notre idée d'une assemblée de citoyens qui débattent doit beaucoup à Athènes. Mais il ne faut pas oublier que ces mondes étaient fondés sur l'esclavage et sur la conquête. La mémoire des Grecs et des Romains est un héritage à interroger, pas à admirer sans distance.

De l'Empire unifié au monde divisé

Au IIIe siècle, l'Empire est secoué par les invasions, les guerres civiles, les crises économiques. Au IVe siècle, l'empereur Constantin se convertit au christianisme, fonde en 330 une nouvelle capitale sur le Bosphore, Constantinople (l'ancienne Byzance, colonie des Mégariens). Le christianisme devient la religion officielle de l'Empire en 380-392 sous Théodose. À la mort de ce dernier, en 395, ses deux fils se partagent l'Empire en deux parties. L'Orient, de langue grecque, durera jusqu'en 1453 ; l'Occident, de langue latine, disparaît en 476. La Méditerranée reste cependant, pour des siècles, un monde où l'héritage grec et romain imprègne les États qui lui succèdent, comme nous le verrons au chapitre suivant.

- **vers 733 av. J.-C.** fondation de Syracuse par les Corinthiens
- **vers 600 av. J.-C.** fondation de Massalia (Marseille) par les Phocéens
- **508-507 av. J.-C.** réformes de Clisthène à Athènes
- **490-479 av. J.-C.** guerres médiques
- **443-429 av. J.-C.** Périclès, stratège presque sans interruption
- **431-404 av. J.-C.** guerre du Péloponnèse
- **31 av. J.-C.** victoire d'Octavien à Actium
- **27 av. J.-C.** Octavien reçoit le nom d'Auguste : début du principat
- **212** édit de Caracalla : tous les hommes libres sont citoyens romains

À retenir

- Les Grecs fondent des cités indépendantes et colonisent la Méditerranée du VIIIe au VIe siècle av. J.-C. ; ils se reconnaissent une identité commune.
- Athènes invente la démocratie directe (508-507), qui s'épanouit sous Périclès : égalité des citoyens, tirage au sort, indemnités, mais exclusion des femmes, des étrangers et des esclaves.
- Rome passe d'une cité à un empire méditerranéen ; Auguste (27 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.) invente le principat, monarchie qui garde l'apparence républicaine, et instaure la paix romaine.
- L'Empire romain unifie la Méditerranée par ses routes, ses villes, le latin, le droit et la citoyenneté, étendue à tous les hommes libres en 212.
- L'héritage grec et romain marque encore nos langues, nos institutions et nos paysages, à condition de ne pas oublier l'esclavage et la conquête.